

REGLEMENT INTERIEUR

- 1- Chaque nouvel adhérent a la possibilité jusqu'au 1 octobre 2022 de participer à des cours d'essai de son choix, sous son entière responsabilité, avant son inscription définitive, en ayant au préalable rempli sa fiche d'inscription.
- 2- L'adhésion et la couverture de l'association ne sont effectives que lorsque tous les documents à fournir ainsi que le règlement de la cotisation seront enregistrés par l'association.
- 3- Chaque adhérent se doit d'être couvert personnellement par une assurance dommage corporel.
- 4- L'adhérent doit communiquer tout problème médical pouvant être contre-indiqué avec la pratique du fitness ou de la musculation et s'être assuré auprès d'un médecin de son aptitude physique pour cette activité sportive.
- 5- Par son inscription, l'adhérent s'engage à respecter les matériels mis à disposition (fitness ou musculation) et à signaler tout appareil défectueux, pour sa remise en état.
- 6- Une carte d'adhésion nominative est fournie. Sa présentation peut être demandée au cours de l'année avant l'accès à la salle par les membres du bureau, pour justifier de la validité de l'inscription.
- 7- L'adhésion n'est ni transférable, ni révisable, ni remboursable.
- 8- Les tarifs proposés s'entendent pour l'année sportive (de septembre à juin). Une adhésion en cours de saison (de janvier à avril) donnera lieu à déduction établie selon une grille de barème validée pour l'année et visée par le Président.
- 9- L'association ZELAFORM est une association loi 1901, elle est constituée uniquement de bénévoles, elle emploie des "éducateurs sportifs diplômés d'Etat" sur des créneaux horaires bien définis. Des annulations de cours sont possibles pour indisponibilité d'un enseignant, fermetures de la salle, mise à disposition par la municipalité, pour des événements festifs, ou pour toute autre raison.
ZELAFORM communiquera l'information sur le site <http://www.zelaform.fr>, par mail, sur sa page Facebook et par affichage sur la porte d'entrée.
- 10- L'adhésion personnelle à l'association ZELAFORM, autorise l'accès à la salle pour les cours collectifs et/ou l'utilisation des installations de musculation aux jours et heures des créneaux réservés à l'association uniquement. L'espace musculation est ouvert aux horaires de fitness.
- 11- Les appareils et matériels de musculation et de cardio-training sont en libre-service. L'association ZELAFORM dégage toute responsabilité dans le cas d'une utilisation déraisonnée et exigera la prise en charge des frais si une détérioration devait en découler.
- 12- Le respect du matériel et des installations nécessite le port de **chaussures de sport propres** sur tout l'espace fitness et musculation. Lors de l'utilisation des bancs de musculation et des tapis de sols appartenant à l'association, il est obligatoire de les protéger par une **serviette de toilette** pour une question d'hygiène.